

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7407761601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7407761601>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 mai 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

PROTECH ETANCH
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 Rue Gustave Eiffel
49280 LA SEGUINIÈRE
SIREN 528 929 045 RCS ANGERS

TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 avril 2025, les associés de la société PROTECH ETANCH, SARL au capital de 5 000 €, siège social : 8 rue Gustave Eiffel - 49280 LA SEGUINIÈRE, SIREN 528.929.045 RCS ANGERS ont décidé à compter de ce jour de transformer la Société en société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception de celles entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Monsieur Stéphane GOURDON demeurant 4 allée des Capucines 49280 LA SEGUINIÈRE, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société et a été nommé Président. Pour avis. Le Président.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

